



## Règlements de la Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC



### RÈGLEMENT NUMÉRO 900 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET FRAIS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE MALARTIC

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), la Ville de Malartic peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services et frais;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic par monsieur le conseiller Jean Turgeon, tenue le mardi, 14 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été présenté le 28 novembre 2017 à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic;

**À CES CAUSES**, le conseil municipal statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

**D'ADOPTER** le «*Règlement numéro 900 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2018 de la Ville de Malartic*» et de décréter et statuer par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

---

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 - TITRE DU RÈGLEMENT**

---

Le titre du présent règlement est le « *Règlement numéro 900 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2018 de la Ville de Malartic* ».

#### **ARTICLE 3 - DÉFINITIONS**

---

Aux fins du présent règlement, les mots et termes ci-dessous signifient :

1. **Adulte** : une personne physique de plus de 18 ans;
2. **Aîné** : une personne physique de 60 ans et plus;
3. **Enfant** : une personne physique de moins de 18 ans;
4. **Étudiant** : un adulte qui est aux études à temps plein ou à temps partiel, dans une institution scolaire reconnue, et qui possède une carte d'étudiant valide;



## Règlements de la Ville de Malartic

5. **Famille** : un groupe composé d'un maximum de 6 personnes, formé d'au plus deux adultes, qui est le père, la mère, le tuteur ou le conjoint de ceux-ci et d'un nombre indéterminé d'enfants ayant un lien de parenté ou d'union avec l'adulte qui en a la charge;
6. **Non-résident** : une personne n'ayant pas d'adresse de domicile à l'intérieur du territoire de la Ville;
7. **Résident** : une personne ayant une adresse de domicile à l'intérieur du territoire de la Ville;
8. **Personne** : une personne physique;
9. **Ville** : Ville de Malartic.

### ARTICLE 4 - TARIFICATION

La tarification des biens, services ou activités est établie aux annexes 1 à 5 du présent règlement.

### ARTICLE 5 - TAXES

Les taxes applicables (TPS, TVQ ou autres) s'ajoutent aux tarifs déterminés lorsque ces derniers sont accompagnés de la mention «1».

### ARTICLE 6 - ENTENTE OU PROTOCOLE D'ENTENTE

Le présent règlement n'a pas pour effet de modifier toute entente ou protocole d'entente en vigueur au regard des tarifs exigibles en vertu du présent règlement.

### ARTICLE 7 : RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement remplace et abroge le *Règlement numéro 888 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Malartic* ainsi que tout règlement antérieur en cette matière.

### ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. Il s'applique à l'exercice financier 2018.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION D'ADOPTION 2017-12-411, séance ordinaire du 12 décembre 2017.**

  
(SIGNÉ) MARTIN FERRON  
MAIRE

  
(SIGNÉ) M<sup>e</sup> KATHY GAUTHIER  
GREFFIÈRE



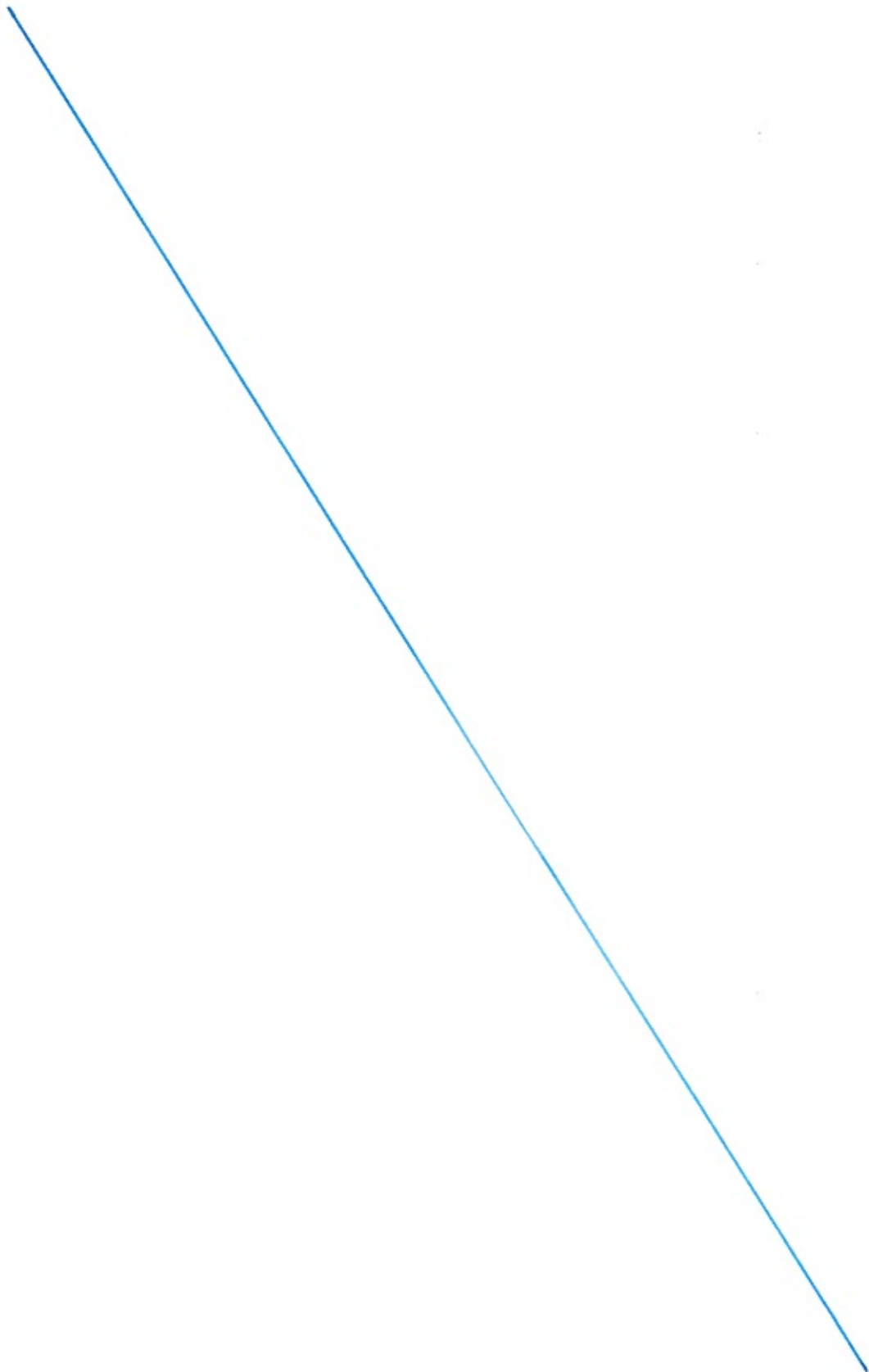
Règlements de la Ville de Malartic

**CERTIFICAT DU MAIRE ET DE LA GREFFIÈRE**  
(Loi sur les cités et villes, art. 357, 3<sup>ième</sup> al.)

Avis de motion :	14 novembre 2017
Présentation du projet de règlement :	28 novembre 2017
Adoption :	12 décembre 2017
Publication :	21 décembre 2017
Entrée en vigueur :	1 <sup>er</sup> janvier 2018

(SIGNÉ) MARTIN FERRON  
MAIRE

(SIGNÉ) M<sup>re</sup> KATHY GAUTHIER  
GREFFIÈRE





## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 1

#### LISTE DES TARIFS

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TYPE	TARIF			
<b>Frais administratifs</b>				
Frais d'intérêt	13 % /année			
Frais de pénalité	5 % /année			
Frais d'administration <sup>1</sup>	15 %			
Frais pour chèque ou débit pré-autorisé non encaissé par une institution bancaire	35 \$			
Certificat de taxes ou autre document confirmant le solde des taxes	6 \$ par certificat ou par page, plus les frais de télécopie ou de poste, s'il y a lieu, soit 2 \$			
Frais de photocopie ou de télécopie <sup>1</sup> Noir et blanc Couleur	Celui prévu à l'article 9 du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (L.R.Q., A-2.1, r.3)</i>			
Frais de location de la salle du conseil <sup>1</sup>	100 \$			
<b>Célébration des mariages civils et union civiles</b>				
Frais pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile	Celui prévu à l'article 24 du <i>Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe</i>			
Frais de location de la salle du conseil <sup>1</sup>	100 \$			
<b>Cimetière</b>				
<b>Prix des concessions de lots<sup>1</sup></b>				
Type de lots	30 ans	40 ans	50 ans	100 ans
Lot 4 X 4 pieds - Cercueil (bébé de 0-5 ans) - Espace pour 1 cercueil	225 \$	275 \$	350 \$	675 \$
Lot 4 X 4 pieds - Urne – Espace pour 2 urnes	225 \$	275 \$	350 \$	675 \$
Lot 4 X 8 pieds - Urne – Espace pour 3 urnes	425 \$	550 \$	675 \$	1 350 \$
Lot 4 X 8 pieds - Cercueil – Espace pour 1 cercueil et 2 urnes	425 \$	550 \$	675 \$	1 350 \$
Préarrangements Les sommes reçues doivent être placées en fidéicommis par la Ville				
<b>Prix des inhumations et exhumations<sup>1</sup></b>				
Type de fosse (inhumation ou exhumation)				
Cercueil pour bébé (0-5 ans)	225 \$			
Urne	175 \$			
Cercueil	350 \$			
Voûte (charge supplémentaire)	175 \$			
Urne additionnelle (charge supplémentaire)	225 \$			
Limite d'urnes additionnelles :				
Lot 4 X 4 pieds : 2 urnes				
Lot 4 X 8 pieds : 3 urnes				
Lot 9 X 12 pieds : 8 urnes				
Supplément pour une voûte pour une urne	75 \$			
Frais d'inscription au registre (non taxables)	50 \$			

<sup>1</sup>Taxes applicables en sus

<sup>2</sup>Frais d'administration en sus



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 2

#### LISTE DES TARIFS

#### SERVICE INCENDIE

TYPE	TARIF	
<b>Intervention de la brigade du Service de la sécurité incendie<sup>1/2/3</sup></b>		
<b>Main-d'œuvre</b>	Taux fixe à la sortie	Taux/heure
Un officier	N/A	50 \$
4 pompiers (minimum)	N/A	160 \$
Pompier additionnel	N/A	40 \$
<b>Équipement</b>	Taux fixe à la sortie	Taux/heure
Autopompe	1 000 \$	250 \$
Unité d'équipement	500 \$	150 \$
Unité de désincarcération + poste de commandement	500 \$	150 \$
Minimum 1 heure		
Équipement perdu ou brisé	Coût de réparation ou de remplacement	
Surveillance : site incendié, déversement de produits dangereux, ou accident d'auto	Un officier et quatre pompiers	
Habit de combat (bunker) comprenant : manteau et pantalon de combat, casque, cagoule, gants et bottes	Coût à l'achat	Tarif sur 15 locations
	2 533,83 \$	170,59 \$
Appareil respiratoire (APRIA) comprenant : appareil (Scott), bouteille et masque	Coût à l'achat	Tarif sur 50 locations
	9 949,12 \$	199,50 \$
<b>Utilisation du site d'entraînement pour intervenants d'urgence de Malartic<sup>1/2</sup></b>		
<b>Service</b>		
Entraînement d'une journée	500 \$	
Entraînement pour une année	1 000 \$	
Formation – Site d'embrasement (Maximum 8 candidats)	2 200 \$	
Examen de l'École nationale des pompiers du Québec	225 \$/participant	
Frais d'inscription pour examen	Coût réel	
Location de l'autopompe	300 \$/heure	
<b>Formation<sup>1/2</sup></b>		
Le taux horaire pour une formation donnée par un officier ou pompier est de 70 \$		

<sup>1</sup> Taxes applicables en sus

<sup>2</sup> Frais d'administration en sus

<sup>3</sup> La présente section s'applique à toute intervention pour l'assistance à une personne non-résidente sur le territoire de la ville.



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 3

#### LISTE DES TARIFS

#### SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CARTE D'ACCÈS LOISIR <sup>1</sup>		
<p>Une carte d'accès loisir est obligatoire pour s'inscrire aux activités prévues dans cette annexe. Elle est gratuite pour les résidents de Malartic et pour les résidents des villes signataires d'une entente de loisir. Les tarifs annuels de la carte d'accès loisir pour les non-résidents sont de 200 \$ (individuel) et de 300 \$ (familial). Ces tarifs sont valides pour la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018.</p>		
TYPE	TARIF	
<b>Bibliothèque<sup>1</sup></b>		
Frais de photocopie Noir et blanc Couleur	Celui prévu à l'article 9 du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (L.R.Q., A-2.1, r.3)</i>	
Utilisation d'internet CACI	2 \$/heure	
Pénalité pour retard	0,15 \$ par livre/jour	
Location de la bibliothèque (présentation, conférence, 5@7, etc.)	<b>Organisme reconnu par la Ville</b>	<b>Autre</b>
	26,09 \$/heure	39,14 \$/heure
Frais de montage de salle	34,79 \$/heure	
<b>Centre Michel Brière<sup>1</sup></b>		
Association de hockey mineur de VD - Location de la glace	97,41 \$/heure	
Location adulte/privé	139,16 \$/heure	
Location enfant (non lucratif)	60,88 \$/heure	
Organisme reconnu par la Ville	60,88 \$/heure	
CPA Malartic et programme hockey	60 \$/enfant	
	<b>Organisme reconnu par la Ville</b>	<b>Autre</b>
Location tournoi, spectacle et événement	478,36 \$/jour	565,34 \$/jour
Location de local ou chambre	2 \$/pi ca	2,50 \$/pi ca
Location d'un casier	52,19 \$/saison	52,19 \$/saison
Salle multifonctionnelle (complète)	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
	86,97 \$/jour	135,68 \$/jour
Salle multifonctionnelle (demi-salle)	10,44 \$/heure	15,66 \$/heure
	58,28 \$/heure	86,97 \$/jour
Salle de conférence	N/A	100 \$/jour 60 \$/demi-journée
Frais de montage de salle	34,79 \$/heure	
Frais d'entretien ménager	34,79 \$/heure	
	<b>Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir</b>	<b>Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ non-résident</b>
	Carte prépayée 12 fois	À la fois
Patinage libre enfant/ainé	17,40 \$	1,74 \$/4,35 \$
Patinage libre adulte	39,14 \$	3,48 \$/8,70 \$
Patinage libre famille	86,97 \$	8,70 \$/21,74 \$
Hockey libre pour tous	N/A	5,22 \$/7,83 \$
Hockey libre enfant	N/A	2,61 \$/6,52 \$



## Règlements de la Ville de Malartic

TYPE	TARIF			
<b>Stade Osisko<sup>1</sup></b>				
	<b>Organisme reconnu par la Ville</b>	<b>Autre</b>		
Terrain, aréna, bar, lobby bar, VIP	1 000 \$/jour - 125 \$/heure	1 300 \$/jour - 160 \$/heure		
Bar et lobby bar	200 \$/jour - 50 \$/heure	320 \$/jour - 80 \$/heure		
VIP	100 \$/jour - 25 \$/heure	220 \$/jour - 55 \$/heure		
<b>Camp de jour (non taxable)</b>				
	<b>Tarif par enfant</b>			
	<b>1 enfant par famille</b>	<b>2 enfants par famille</b>	<b>3 enfants par famille</b>	<b>4 enfants par famille</b>
Inscription avec service de garde	70 \$/ semaine	64 \$/ semaine	58 \$/ semaine	54 \$/ semaine
Inscription sans service de garde	60 \$/ semaine	54 \$/ semaine	48 \$/ semaine	44 \$/ semaine
Vente d'un T-shirt obligatoire pour le camp de jour <sup>1</sup> : 13,05 \$				
<b>Activités sportives et culturelles – enfant (non taxable)</b>				
<b>Cours de groupe</b>				
Cours natation enfant Anim'Eau				50 \$
Cours de natation Récré'Eau (1-12)				60 \$
Cours de groupe - enfant				6 \$/heure
Rabais 2 cours ou plus				5 \$
<b>Activités sportives et culturelles - adulte<sup>1</sup></b>				
<b>Cours de groupe</b>				
Cours de groupe				6,52 \$/heure
Cours de groupe spécialisé (yoga, pilates, etc.)				10,44 \$/heure
Salle de conditionnement physique				26,09 \$/mois 78,28 \$/4 mois
Rabais aîné				15 %
Rabais 2 cours ou plus				5 \$
	<b>Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir<sup>1</sup></b>	<b>Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ Non-résident<sup>1</sup></b>		
	Carte prépayée 12 fois	À la fois		
Cours de groupe – Salle de conditionnement physique	88,71 \$	7,83 \$/19,57 \$		
Cours de groupe spécialisé (yoga, pilates, etc.)	88,71 \$/6 fois	14,78 \$/36,95 \$		
Bain libre enfant	17,40 \$	1,74 \$/4,35 \$		
Bain libre adulte	39,14 \$	3,48 \$/8,70 \$		
Bain libre famille	86,97 \$	8,70 \$/21,74 \$		
Badminton libre	47,84 \$	4,35 \$/10,87 \$		
<b>Location de piscine<sup>1</sup></b>				
Nombre de personnes	Nombre de préposés à la surveillance	Organisme reconnu par la Ville	Autre	
1-49	2	60,88 \$/heure	91,32 \$/heure	
50-105	3	91,32 \$/heure	136,98 \$/heure	
Surveillant supplémentaire		30,44 \$/heure	30,44 \$/heure	
<b>Plateaux et locaux</b>				
<b>École secondaire Le Tremplin<sup>1</sup></b>				
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>		<b>Autre</b>	



## Règlements de la Ville de Malartic

TYPE	TARIF	
Gymnase B1-033	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Palestre A1-035	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Piscine (sans surveillance)	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Cafétéria A1-002 et Place publique A1-067	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Local de danse A1-065	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Terrain de soccer	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Frais de gardien de sécurité (minimum 4 heures)		30,44 \$/heure
Frais de montage de salle		34,79 \$/heure
Frais d'entretien ménager		34,79 \$/heure
<b>École Des Explorateurs<sup>1</sup></b>		
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>	<b>Autre</b>
Gymnase	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Salle des dîneurs	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Frais de montage de salle		34,79 \$/heure
Frais d'entretien ménager		34,79 \$/heure
<b>Parc hivernal<sup>1</sup></b>		
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>	<b>Autre</b>
Pavillon d'accueil	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Frais de montage de salle		34,79 \$/heure
Frais d'entretien ménager		34,79 \$/heure
<b>Terrains de tennis<sup>1</sup></b>		
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>	<b>Autre</b>
2 courts	7,83 \$/heure 43,49 \$/jour	11,30 \$/heure 86,97 \$/jour
4 courts	15,66 \$/heure 86,97 \$/jour	22,61 \$/heure 135,68 \$/jour
<b>Parc du Belvédère<sup>1</sup></b>		
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>	<b>Autre</b>
Terrain de Baseball (La location du pavillon n'est pas incluse)	Partie : 21,74 \$ 1 jour : 86,97 \$ 3 jours : 173,95 \$	Partie : 34,79 \$ 1 jour : 173,95 \$ 3 jours : 347,90 \$
Pavillon 70 places sans tables 45 places avec tables	1 heure : 15,66 \$ 1 jour : 86,97 \$ 3 jours : 239,18 \$	1 heure : 22,61 \$ 1 jour : 135,68 \$ 3 jours : 347,90 \$
Frais de montage de salle		34,79 \$/heure
Frais d'entretien ménager		34,79 \$/heure
<b>Centre culturel et récréatif Le Tremplin<sup>1</sup></b>		
Local pour un bureau administratif ou un entrepôt destiné à un organisme reconnu par la Ville		2 \$/pi ca





## Règlements de la Ville de Malartic

TYPE		TARIF			
<b>Salle de spectacle<sup>1</sup></b>					
	<b>Organisme reconnu par la Ville/Organisme dont la Ville est membre</b>	<b>Autre</b>			
Location de la salle (minimum 4 heures)	1 jour : 304,41 \$ 4 h (présentation, réunion, conférence, répétition) : 200,04 \$	1 jour : 408,78 \$ 4 h (présentation, réunion, conférence, répétition) : 252,23 \$			
Location Lobby avec service de bar	26,09 \$/heure	30,44 \$/heure			
Location Lobby	15,66 \$/heure (présentation, conférence)	22,61 \$/heure (présentation, conférence)			
Réservation - acompte	20 % (minimum 20 \$)				
Frais d'annulation	10 jours ou plus (20 % du coût de location) 3 à 9 jours (50 % du coût de location) 48 heures et moins (100 % du coût de location)				
Vestiaire avec service	52,19 \$	52,19 \$			
Service d'alcool aux tables	52,19 \$	52,19 \$			
Directeur technique	35,66 \$/heure	35,66 \$/heure			
Assistant technique ou manœuvre	26,09 \$/heure	26,09 \$/heure			
Location de nappes	7,39 \$/unité	7,39 \$/unité			
Location du service de billetterie	52,19 \$/300 billets : frais administratif et d'impression; et 2,15 \$ /billet vendu pour les frais Ticketaccés et de passerelle.	52,19 \$/300 billets : frais administratif et d'impression; et 3 \$ /billet vendu pour les frais Ticketaccés et de passerelle.			
Frais de montage de salle	34,79 \$/heure				
Frais d'entretien ménager	34,79 \$/heure				
<b>Produits de la Salle de spectacle</b>					
		<b>Tarif (taxes incluses)</b>			
	Bière	5,25 \$/unité			
	Alexander Keith/Stella/Beck's	6,25 \$/unité			
	Cooler	6,50 \$/unité			
	Verre de vin rouge	6,25 \$/unité			
	Verre de vin blanc	6,25 \$/unité			
	Bouteille de vin rouge ou de vin blanc	Entre 25 \$ et 40 \$/unité			
	Fort Mix (1 once + jus/café)	6,50 \$/unité			
	Fort 1 once de plus	2 \$/unité			
	Fort Shooter	3,50 \$/unité			
	Boisson gazeuse	2,50 \$/unité			
	Eau	1,50 \$/unité			
	Eau gazéifiée	3,25 \$/unité			
	Chips	2,50 \$/unité			
	Popcorn	3 \$/unité			
	Café	2,50 \$/unité			
<b>Camping régional de Malartic<sup>1</sup></b>					
Services offerts	Tarif /Jour	Tarif Samedi dimanche	Tarif 7 jours et 7 nuits	Tarif Mois	Tarif Saison
3 services (eau, électricité, égout)	45,50 \$	N/A	273 \$	860 \$	1 615 \$



## Règlements de la Ville de Malartic

TYPE	TARIF				
	2 services (eau, électricité)	35,50 \$	N/A	213 \$	660 \$
Sans service	25,25 \$	N/A	151,50 \$	480 \$	
Location chalet	161,50\$	333 \$	671,50 \$	2 020 \$	
Wi-Fi	Inclus				
Réservation – Dépôt	20 % (minimum de 20 \$)				
Rabais basse saison (déterminé par résolution)	10 %				
Semaine supplémentaire - saisonnier	125 \$				
Demande de changement de terrain	25 \$				
Visiteur	Tarif (jour)		Tarif (saison)		
Adulte	3,48 \$		86,98 \$		
Enfant	1,74 \$		43,49 \$		
Famille	8,70 \$		217,44 \$		
Aîné	N/A		43,49 \$		

<sup>1</sup>Taxes applicables en sus.

<sup>2</sup>Tous les membres de l'organisme doivent posséder une carte d'accès loisir pour que l'organisme puisse bénéficier de ce tarif.

<sup>3</sup> La location d'un emplacement de camping saisonnier donne un droit d'accès à la bibliothèque et à la salle de musculation durant la période de location. Les utilisateurs doivent seulement défrayer le coût de l'abonnement applicable.



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 4

#### LISTE DES TARIFS

#### TRAVAUX PUBLICS

TYPE		TARIF	
<b>Dépôt au site des neiges usées<sup>1/2</sup></b>			
Camion (6 ou 10 roues)		7 \$/voyage	
Camion (12 roues)		7,50 \$/voyage	
Camion (semi-remorque)		14 \$/voyage	
<b>Main-d'œuvre et machinerie<sup>1/2</sup></b>			
(En dehors des heures normales de travail, comprend le carburant et l'entretien du véhicule, intervention facturée pour un minimum de 3 heures)			
<b>Tarif horaire</b>			
Main d'œuvre		<b>Temps régulier</b>	<b>Temps et demi</b>
Journalier		50 \$	75 \$
Chauffeur de camion		55 \$	80 \$
Opérateur		60 \$	90 \$
Contremaître / Chef d'équipe		75 \$	125 \$
<b>Machinerie ou équipement<sup>1/2</sup></b>			
<b>Type</b>		<b>Tarif horaire</b>	
Remplissage en eau d'un camion		200 \$	
Ouverture ou fermeture d'une valve d'eau en dehors des heures normales de travail		175 \$	
Buteur sur chenille		100 \$	
Camion- arrosage		160 \$	
Camion-sableur		120 \$	
Camion semi-remorque		110 \$	
Camion-balai		180 \$	
Chargeuse		145 \$	
Écureur d'égouts		300 \$	
Nacelle		110 \$	
Niveleuse		145 \$	
Rétrocaveuse		100 \$	
Plaque vibrante		50 \$	
Souffleuse		300 \$	
Tracteur		95 \$	
Camion vaccon		300 \$	

<sup>1</sup>Taxes applicables en sus

<sup>2</sup> Frais d'administration en sus



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 5

#### LISTE DES TARIFS

#### SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

TYPE	TARIF
<b>Permis de construction</b>	
Nouvelle construction résidentielle	1 \$/1 000 \$ de la valeur déclarée
Transformation en logement, agrandissement ou modification d'un logement existant	20 \$
Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et agricole (construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment principal)	1 \$/1 000 \$ de la valeur déclarée
Construction d'une clôture, d'un muret, mur de soutènement ou piscine	20 \$
Construction, installation ou modification d'un dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées	50 \$
Construction, installation ou modification d'un puits d'eau potable	50 \$
<b>Permis de lotissement</b>	
Pour les dix premiers lots	20 \$
Pour chaque lot additionnel	10 \$
Cession pour fins de parc	10 % de la valeur déclarée
<b>Certificat d'autorisation</b>	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	20 \$
Réparation, rénovation (toutes les catégories d'usages)	20 \$
Déplacement d'un bâtiment	150 \$
Affichage ou enseigne	20 \$
Démolition - bâtiment principal	150 \$
Démolition - autre bâtiment	20 \$
Vente de garage	10 \$
Arrosage nouvelle pelouse	20 \$
Dérogation mineure	300 \$ + frais de publication
Modification de zonage	1 000 \$
Permis de colportage	1000 \$
Permis encan, cirque, foire ambulante	100 \$
Permis d'un feu ou d'une manifestation	20 \$
Location d'un panneau publicitaire	2 000 \$ /année
Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	75 \$
Demande d'usage conditionnel	100 \$
Coupe de béton <sup>1/2</sup>	Coût
Inspecteur en bâtiments <sup>1/2</sup>	50 \$/heure
Bâtiment à arche	500 \$

<sup>1</sup> Taxes applicables en sus

<sup>2</sup> Frais d'administration en sus